



# Carghjese

— CASA CUMUNA —

## DÉLIBÉRATION SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2025

Les membres du Conseil municipal de CARGÈSE, régulièrement convoqués le vingt novembre deux mille vingt-cinq, sont réunis, l'an deux mille vingt-cinq, le vingt huit novembre, à quinze heures, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de François GARIDACCI.

**Membres : 15**

N°2025/41

**MEMBRES :** ALESSANDRI Jérôme - ALESSANDRI Stéphanie - CINOTTI Sandrine - COLONNA DE LECA CRISTINACCE Frédéric - DRAGACCI-CODACCIONI Hélène - FRIMIGACCI Lucie - FRIMIGACCI-PERONI Emmanuelle - GARIDACCI François - MIGEVANT Pierre-Jean - NEGRONI-DESINI Vannina - PAOLI Jean-Paul - POGGI Dominique - SUSINI Ange - ZANETTACCI Alexia - ZANNETTI Pierre

**ABSENTS :**

Dominique Poggi, Pierre-Jean Migeant, Hélène Dragacci - Codaccioni, Frédéric Colonna De Leca Cristinacce

Réprésentés : Stéphanie Alessandi, Jean-Paul Paoli, Ange Susini

**OBJET :** Délibération portant décision modificative n°1 du budget M49

Mme Lucie Frimigacci a été nommée(e) secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose aux élus qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative portant sur le budget de la commune (M49) afin d'alimenter l'article 6411 (dépenses de fonctionnement) à hauteur de 7 000 euros. Cette décision modificative permettra d'assurer le paiement des charges et des paies jusqu'à la fin de l'année.

## LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**APPROUVE** la décision modificative n°1 portant sur le budget M49, telle que présentée en séance.

Pour : 11 dont 3 procédures  
 Contre :   
 Abstention :

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Signature du Maire



Signature de la/du secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'J' and a more fluid, cursive name that appears to start with 'L' or 'C'.

**Voies et délais de recours** : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia, ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la mairie, et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours contentieux peut être précédé d'un recours gracieux adressé au Maire dans les mêmes conditions de délais. En cas de recours gracieux préalable, le délai de recours contentieux est prorogé.

MAIRIE DE CARGESE - COMMUNE DE CARGESE SEA DM 2025 Décision Modificative 1

20/11/2025

**Edition de Décision Modificative****Décision modificative n°1 (virement de crédit)**

Description : Décision Modificative 1

date de délibération : 20/11/2025

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
DF 011 6156		7 000,00	champ M 6156 maintenance.
DF 012 6411	7 000,00		champ 12 6411 Salaires.

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures		7 000,00
	Réductions		7 000,00
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	7 000,00
Solde Réductions	7 000,00
Ouv. - Réd.	